

## **Questions et réponses 1 à 4**

Q1 – Pouvez-vous dire le nombre de chaussures qui seront commandées chaque année pour chacun des modèles?

**R1 – Le SPP compte actuellement près de 600 agents. Selon la robustesse des chaussures et les dispositions de la convention collective, chaque agent a droit à une nouvelle paire de chaussures chaque année. Dans le cas des bottes d’hiver, les agents reçoivent une nouvelle paire tous les 2 ou trois ans.**

Q2 – Les soumissionnaires sont-ils obligés de fournir un prix pour chaque article ou seulement pour les articles pour lesquels ils soumissionnent?

**R2 – Le SPP est prêt à accepter des soumissions partielles. Vous pouvez donc fournir le prix pour les articles qui vous intéressent.**

Q3 – Faut-il soumettre des échantillons avec la soumission?

**R3 – Les soumissionnaires doivent fournir des échantillons de bottes opérationnelles et de bottes d’hiver seulement s’ils franchissent les étapes 1 et 2 du processus.**

Q4 – Pouvez-vous préciser les modèles de bottes de cérémonie que vous recherchez, p. ex. un modèle comme celui que portent les militaires canadiens?

**R4 – Oui, nous recherchons un modèle semblable à celui que portent les militaires canadiens.**